

"Nouveau Roland-Garros": avis favorable du commissaire enquêteur

PARIS, 12 nov 2014 (AFP) - Le commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique concernant le projet de rénovation et d'extension du site de Roland-Garros a rendu un avis favorable au projet, a annoncé mercredi la mairie de Paris dans un communiqué.

"Un avis favorable pour chacun des trois permis de construire déposés par la Fédération française de tennis a été émis. (...) L'exécutif municipal se réjouit de ces avis favorables; une excellente nouvelle qui va permettre de poursuivre l'instruction des demandes de permis de construire (...) tout en préservant le patrimoine historique des serres d'Auteuil", s'est félicitée la mairie.

Dans son avis, publié sur le site internet de la Ville, le commissaire enquêteur Marie-Claire Eustache s'attache particulièrement à lever les inquiétudes des associations concernant la destruction d'une partie des serres du jardin d'Auteuil, pour construire un nouveau court semi-enterré de 5.000 places.

"Le +court des serres+ n'impacte pas l'ordonnancement du jardin +à la française+ des serres historiques inscrites de Formigé", et les "serres chaudes et techniques" qu'il viendra remplacer n'avait qu'une "fonction de support" par rapport aux serres principales, souligne Mme Eustache.

"En réalité, ce nouveau court, de par sa conception même, participera pleinement au projet de renouveau du jardin botanique entrepris par la Ville de Paris", ajoute-t-elle.

Le commissaire enquêteur s'attache également à démontrer les nombreux inconvénients de la solution alternative à cette destruction des serres proposée par les associations, à savoir la couverture partielle de l'autoroute A13. Soulignant sa complexité technique et juridique, ainsi que son coût et la longueur de la procédure, elle juge que cette solution n'est "pas (...) appropriée aux enjeux liés à la modernisation du stade de Roland Garros".

Autre critique exprimée par les détracteurs du projet: il ne permettrait finalement qu'une extension réduite du site, en le faisant passer de 8,6 hectares à 11,16 hectares (périmètre pendant le tournoi) soit beaucoup moins que Wimbledon (17,7), l'US Open (18,8) et surtout l'Open d'Australie (20 hectares).

Là encore le commissaire enquêteur ne trouve rien à redire. Ainsi "Wimbledon (...) présente (...) des surfaces très proches, si l'on soustrait les zones d'entraînement et de stationnement attenants au site que n'intègre pas le stade parisien en son sein".

Mme Eustache estime par ailleurs que les inquiétudes concernant le déménagement des collections botaniques des serres d'Auteuil sont infondées, et que les impacts du projet, "à la fois au niveau du chantier et en +période tournoi+", sont "maîtrisés".

sl/